

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 85

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 8 : PROJET DE PLATEFORME DE DISTRIBUTION PORTE PAR L'ASSOCIATION COLLECTIF FERMIER 64

Rapporteur : M. Guy PÉMARTIN

L'association COLLECTIF FERMIER 64 (CF 64)

Né en 2016 sous l'impulsion du Conseil régional d'Aquitaine, le COLLECTIF FERMIER 64 (CF 64) fédère dix structures agricoles à l'échelle du Béarn. Sa vocation est d'apporter un soutien au développement et à la promotion des acteurs de la production fermière en vente directe.

En 2021, les membres qui le constituent sont les suivants :

- La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques,
- Le réseau "Bienvenue à la Ferme",
- L'Union des Producteurs Fermiers (UPF),
- L'Association de Formation à la Gestion (AFOG),
- Le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM Béarn),
- L'AOP Ossau Iraty,
- L'Association des Eleveurs Transhumants des Trois Vallées (AET3V),
- L'Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole (ABDEA),
- Le Collectif de la Haüt,
- L'Association de la Vache Béarnaise.

Le réseau représente plus de 1 000 fermes pratiquant la vente directe, toutes productions confondues (légumes, fruits, produits laitiers, viande, céréales, légumineuse, huiles, etc.). Le collectif intervient notamment auprès des producteurs et des acteurs de la restauration collective pour faire tomber les freins au rapprochement de l'offre et de la demande en produits locaux. Ces dernières années, le CF 64 a principalement œuvré à la structuration de son réseau d'adhérents, en réalisant un audit exhaustif de l'offre et de la demande des filières de production locale en vente directe.

Par ailleurs, le CF 64 participe activement au dispositif Manger Bio et Local et a contribué à l'émergence du projet alimentaire et agricole territorial béarnais (PAAT), au travers notamment des enseignements issus de l'audit réalisé.

La demande adressée aux EPCI béarnais

En février 2021, l'association a adressé une demande de financement pluriannuelle à l'ensemble des EPCI ainsi qu'au Pays de Béarn.

La demande d'aide financière adressée porte sur deux axes :

- L'animation des filières,
- La création d'une plateforme logistique.

Si ces deux axes sont difficilement dissociables, le projet global, réparti sur trois exercices, comporte deux phases distinctes :

- **La première phase** consiste à la préfiguration de l'outil "plateforme de distribution". Il s'agit de la création d'un outil collectif permettant de faciliter la distribution des produits locaux en Béarn. Projet au service des producteurs et de tous les professionnels de l'alimentation (restauration collective et traditionnelle, magasins de proximité, grandes et moyennes surfaces, grossistes, particuliers). Cette phase de concrétisation doit permettre la mise en place **d'une organisation pérenne et indépendante financièrement**, point sur lequel ont insisté les potentiels partenaires publics.
- **La seconde phase** porte sur une aide au démarrage de la future structure porteuse du projet (ex : une SCIC dédiée).

Proposition

Sans un soutien technique et économique des EPCI, il sera difficile pour les acteurs de la production fermière en vente directe de mener à bien ce projet.

Le travail mené lors de la première phase doit permettre de bâtir un modèle économique pour la seconde phase.

Ainsi, il n'est possible d'apporter aujourd'hui qu'une réponse partielle à la demande de l'association, portant sur la première phase. Les dépenses sont composées des frais de recrutement d'un emploi de courte durée (six mois), chargé de définir le modèle à venir et de l'animation par les membres du collectif auprès de ses membres.

Les dépenses prévisionnelles de cette phase peuvent être exprimées de la façon suivante :

Animation des filières professionnelles (fruits, légumes, lait, viandes, céréales...)	23 325 €
Budget de préfiguration de la plateforme (y compris le recrutement d'un contractuel pour 6 mois)	30 600 €
TOTAL	53 925 €

Le plan de financement est équilibré de la façon suivante :

Financements obtenus ou demandés	
Contribution des EPCI du Pays de Béarn	23 027 € 43%
Autres financements publics (obtenus)	11 081 € 21%
Autofinancement	19 815 € 37%

Il est proposé que l'effort financier demandé aux EPCI soit équitablement réparti (clé de répartition, population).

CA Pau Béarn Pyrénées	10 194 €
CC Pays de Nay	1 800 €
CC Luys en Béarn	1 774 €
CC Béarn des gaves	1 107 €
CC Lacq Orthez	3 359 €
CC Nord Est Béarn	2 137 €
CC Haut Béarn	2 037 €
CC Vallée d'Ossau	618 €

Dans ce contexte, la demande d'accompagnement financier pour la seconde phase (lancement de la structure porteuse de l'outil de plateforme) ne serait étudiée qu'en 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 3 359 € à l'association COLLECTIF FERMIER 64 afin de l'accompagner dans son projet de création d'un outil collectif permettant de faciliter la distribution des produits locaux en Béarn,
- **de préciser** que ce montant de 3 359 € sera prélevé sur un reliquat de l'article 6574 du budget 2021.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice LAURENT

Patrice LAURENT

